

Règlement des tournois

Article 1

L'Office du Tourisme de Thônes Cœur des Vallées organise le 6ème Open d'échecs de Thônes du 24 au 30 juillet 2021 à l'Espace Cœur des Vallées à Thônes.

Il est constitué de deux tournois.

Le tournoi Principal est réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 2200.

Les joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1500 ont le choix entre les deux tournois.

Le tournoi Accession est réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1500.

Article 2

Rondes, cadence, horaires et inscriptions

- a) Le tournoi se joue en 7 rondes

Les tournois, à la cadence Fischer de 1h plus un incrément de 30s par coup pendant toute la partie.

- b) Horaires

La ronde 1 se jouera le dimanche 24 juillet à 10H15

La ronde 2 se jouera le dimanche 24 juillet à 14h30.

La rondes 3 se jouera le lundi 25 juillet à 10H15

La ronde 4 se jouera le mardi 26 juillet 22 à 10h15

La ronde 5 se jouera le mercredi 27 juillet 22 à 10h15

La ronde 6 se jouera le jeudi 28 juillet 22 à 10h15

La ronde 7 se jouera le vendredi 29 juillet 22 à 10h15

La remise des prix aura lieu le vendredi 30 juillet à partir de 14H30.

Article 3

Classement et prix Le classement

final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance.

Les prix sont non cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant la 5 e ronde dans la salle du Tournoi.

Pour les joueurs primés, la présence à la remise des prix est obligatoire, aucun prix ne sera envoyé par la poste.

- c) Inscriptions Clôture des inscriptions le samedi 23 juillet à 17H00

Article 4

Pour les adultes

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 € dans l'open A et 40 € dans l'open B.

Pour les jeunes (catégorie junior et plus jeunes)

les droits d'inscription s'élèvent à 25 € dans l'open A et 20 dans l'open B.

Seront appariés pour la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et qui seront présents au pointage qui aura lieu le samedi 24 juillet entre 16H00 et 17H00.

Un pointage par téléphone au 06.75.76.69.57 est possible pour les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription.

Article 5

- Il est interdit de proposer la partie nulle à son adversaire avant d'avoir joué 30 coups.

Article 6

- Appariements et classements

Homologation et appariements Ces tournois, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en 7 rondes pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C04.3).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1er janvier 2018. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de septembre 2022.

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret.

Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 7

- Commission d'appel La liste de la commission d'appel (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer.

Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la commission d'appel.

Article 8

- Forfaits Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire de début fixé perdra la partie. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 9

- Prix La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4ème ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex-aequo selon le système Hort. Les autres prix seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage. Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

Article 10 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.

Article 11

Comportement des joueurs Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement. Il est interdit d'analyser ou de Blitzter dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter la salle de jeu et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Page 5

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours. Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles du Jeu.

Article 12

- Arbitrage Le tournoi est arbitré par Michel SYLVESTRE-BARON, Arbitre Fédéral Open 2.

Article 13

- Règlement intérieur

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. A la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat.

Article 14

- Moyens de communication électroniques

Article 11.3.b des règles du jeu adapté : les moyens de communication électroniques tels que les téléphones mobiles doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Arbitre : Michel SYLVESTRE-BARON

Organisateur : Office de Tourisme de Thônes Cœur des Vallées